

Le Comité Social et Economique

Compte-rendu commission SSCT du mardi 19 mai 2026

Présents : Elodie Ayé, Manuella Gigant, Sandra Noël, Pétiaye Indranie, Vanessa Philogène, Valérie Filain, Karl Auguste

Objet : Projet de mise en place d'une cellule de pilotage d'activité et de planification transverse.

Préconisations de la commission :

- Rédiger une charte claire pour définir précisément les missions de l'organisateur d'activité, les circuits de décision ainsi que les modalités d'arbitrage. Diffuser cette charte auprès des services afin que tous aient le même niveau d'information.
- Former l'OA à la gestion des conflits et à une planification équitable afin de prévenir les tensions entre salariés et d'éviter les frustrations. Anticiper les absences de l'OA avec une personne formée pour le remplacement.
- Créer un comité Éthique pour encadrer l'action de la cellule, afin de garantir un accompagnement objectif, neutre, dénué de tout conflit d'intérêts et d'assurer l'impartialité des décisions.
- Lancer une phase pilote de 3 à 6 mois et adapter le calendrier en fonction des retours du terrain, afin de permettre des ajustements progressifs avec des indicateurs de suivi : absentéisme, turn-over, heures supplémentaires, alertes RPS etc...
- Mettre en place un outil de traçabilité (comme un historique des arbitrages) pour permettre à chacun de comprendre les choix dans le temps.
- Créer un espace d'information dédié (Intranet, boîte mail) pour répondre aux questions des salariés sur les arbitrages

Le Comité Social et Economique

- Mettre à disposition des outils collaboratifs (comme Teams ou SharePoint) pour fluidifier la communication et permettre une visibilité pour tous les collaborateurs.
- Une présentation du suivi en réunion avec la CSSCT ou en CSE

Objet : transformation d'un poste de planificateur en organisateur d'activité

Préconisations de la commission :

- La CSSCT recommande la réalisation d'une analyse des impacts organisationnels, humains et psychosociaux avant la mise en œuvre
- L'identification précise des nouvelles missions et responsabilités avec une définition claire des périmètres d'action
- L'identification claire des interlocuteurs et des circuits de décision
- Une étude de charge de travail sur les personnels impactés par ce changement
- Un accompagnement au changement pour les salariés concernés
- Un suivi spécifique durant les premiers mois de prise de fonction
- La CSSCT demande une fiche de poste détaillée et réactualisée pour tous les salariés concernés par ces changements
- La CSSCT recommande un accompagnement managérial renforcé avec une période transitoire sous tutorat